



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal de BIZANET**  
**du mercredi 30 juin 2021 à 18 heures 30 minutes**

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIALADE, Maire.

Présents : Alain VIALADE, Gilbert GARCIA, Christine MORENO, Corine SAUNIERE, Laura AUGUGLIARO, Marie-Chantal BEDOS, Patrice GUIRAUD, Agnès HERNANDEZ, Yannick ROBERT, Cédric TOMAS, Christiane VACHER, Bernard BRAEM, Fabien PRADAL et Aurore VORZILLO BREBION. |

Absents-excuses : Jean AMOROS, Luc Danton FERRIER, Marie-Françoise GASC, Lucie PAGOT et Olivier ROOU. |

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

| Lucie PAGOT donne procuration à Bernard BRAEM ;

Luc Danton FERRIER donne procuration à Christine MORENO ;

Jean AMOROS donne procuration à Corine SAUNIERE ;

Marie-Françoise GASC donne procuration à Alain VIALADE. |

Madame Christine MORENO a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2021**
- **Recrutement d'effectifs saisonniers – période estivale 2021**
- **Convention de passage ENEDIS / Commune – Aménagement de la rue Saint-Jacques**
- **Renforcement BT rue de la Gare sur poste ECOLES et LA BARTHE**
- **Dénomination d'une aire de jeux « Raymond AZEMAR »**
- **Tarifs ALSH**
- **DPU**
- **Questions diverses**
- 

**1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal 05 mai 2021.**

Le Président demande à ses collègues d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 05 mai 2021 – Document approuvé à l'unanimité.

## **2/ Recrutement d'effectifs saisonniers – période estivale 2021.**

Votes : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que traditionnellement durant la saison estivale, la commune de BIZANET fait appel à des effectifs saisonniers destinés à renforcer les services et à faire face aux nécessités particulières de service pendant la période de congés des agents permanents de la collectivité. Il précise que les emplois sont proposés à des personnes âgées de 16 à 18 ans et habitants de la commune pour leur donner l'opportunité d'un premier contact avec le monde du travail.

Monsieur le Maire précise également que les jeunes qui auront déjà bénéficié d'un emploi saisonnier sur la commune seront exclus du dispositif. Les emplois proposés sont limités à une durée maximale de 40 heures annuelles, dans la limite des crédits nécessaires qui ont fait l'objet d'une inscription au chapitre 012 – charges de personnel – du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dispositif entre dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 3, alinéa 2, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**VALIDE** le dispositif sus-mentionné.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers de service durant la période estivale 2021.

**DECIDE** de créer les emplois non permanents correspondant aux besoins, dans la limite des crédits nécessaires du budget primitif 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **3/ Convention de passage ENEDIS / Commune – Aménagement de la rue Saint-Jacques.**

Votes : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise AUD.ET.EL mandatée par ENEDIS doit intervenir sur la parcelle communale cadastrée section C n° 851 pour effectuer les travaux suivants :

- enfouissement de 2 ml de câble BT240AL.

Il indique qu'à la demande de l'entreprise AUD.ET.TEL, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

## **4/ Renforcement BT rue de la Gare sur poste ECOLES et LA BARTHE.**

Votes : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'avant-projet établi par le Syndicat audois d'énergies et du numérique (SYADEN) concernant le « Renforcement BT rue de la Gare sur poste ECOLES et la BARTHE » adopté par la délibération n°2020-08-11 en date du 28 octobre 2020 doit être abrogée.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux de génie civil en éclairage public est inférieur au montant prévu.

La nouvelle annexe financière à la convention est la suivante :

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) ..... 130 800 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP)..... 18 000 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité ..... 0 € TTC
- Travaux d'éclairage public ..... 18 000 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 9 000 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

**ABROGE** la délibération n°2020-08-11 en date du 28 octobre 2020,

**APPROUVE** l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,  
**AUTORISE** l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,  
**CONFIE** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

#### **5/ Dénomination d'une aire de jeux Raymond AZEMAR.**

Votes : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt historique pour la commune que présente la dénomination de l'Aire de jeux reliant la rue de la Gare et la place de la Distillerie, du nom de « Square Raymond-AZEMAR »,

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** la dénomination « Square Raymond-AZEMAR ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment au service de la publicité foncière.

#### **6/ Misa à jour des tarifs de l'ALSH.**

Votes : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son choix de maintenir les tarifs de l'ALSH par rapport à l'année scolaire précédente.

Ce choix a été fait à la suite du maintien des subventions de la CAF pour l'ALSH.

Les tarifs demeurent toujours en fonction des quotients familiaux :

Le tarif horaire est de 1 €.

QF	Prix heure
0 à 500	0,50 €
501 à 700	0,60 €
701 à 900	0,70 €
901 à 1200	0,80 €
1201 et plus	1,00 €

Ces tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

**MAINTIENT** les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 proposés par Monsieur le Maire.

#### **7/ Droit de Prémption Urbain.**

- Cession GARRIGUES / DELLA MAESTRA : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession ALBIGES-MORENO / DELBACH-BLANCHARD : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession VIRION / AUGUGLIARO : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession TEIXIDO / GARCIA : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession LANCIAUX / GUTIERES : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession BLAYA / ALBIGES-MORENO : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession BRUTELLE / GILABERT : pas de droit de prémption de la commune.

#### **8/ Questions diverses.**

Contentieux Mme Séverine BENEY : le jugement en date du 12 mai 2021 auprès du tribunal administratif de Montpellier a rejeté la requête de Madame Séverine BENEY.

Remise du rapport d'étude énergétique réalisé par le SYADEN : le rapport réalisé sur l'école primaire est un outil d'aide à la décision pour chiffrer les coûts actuels des énergies consommées et leurs

évolutions dans le temps ; chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment ; déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées et estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique.

Passage à gué : les travaux de réfection du passage à gué sont terminés.

Parking « La plâtrière » : une étude complémentaire a été réalisée par les services de l'Etat. La Commune est dans l'attente des conclusions.

Débroussaillage : les travaux de débroussaillage des chemins ont commencé début juin.

Travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux : les travaux pour la salle de la Pinédo, le Relais d'Assistantes Maternelles, la médiathèque, la salle de la distillerie, la salle des fêtes et la salle du cinéma sont terminés.

Lancement de la mise en conformité DECI : deux poteaux incendie hors service ont été remplacés.

Surconsommation d'eau à l'aire de lavage : à la suite du dernier relevé des compteurs, il convient de faire évoluer l'organisation actuelle vers une utilisation plus rationnelle vue de protéger la ressource hydrique.

Plan de relance - continuité pédagogique- pour un socle commun dans les écoles : le dossier déposé par la Commune en mars 2021 a été retenu le 28 mai par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. La commune est en attente de consigne pour la mise en œuvre du projet.

Extension « BT M. VIRION la Barthe de Saint Pierre sur poste la Barthe » : la fin des travaux a eu lieu le 11 mai 2021.

Renforcement « BT sur poste Saint Maurice » : les travaux de renforcement vont être terminés dans les prochains jours.

Gaussan : une réunion publique aura lieu le 2 juillet 2021 à la salle de la Distillerie.

Remise des calculatrices aux écoliers : elle a eu lieu le 25 juin 2021.

World clean up day : participation à la journée mondiale le 18 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 43.